

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE MOUDEYRES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES
SÉANCE DU 26 MAI 2026
DCM 2026 / 025**

Nombre de membres

- En exercice : 11
- Présents : 10
- Excusés représentés : 1
- Absents : 0
- Votants : 11 Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 22 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six du mois de mai à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

Présents :
CELLE Éric CHANAL Fabrice CROZE Michel
DESCAMPS Véronique GENTES Laurent GRAIL Gaétan
HOPFNER Laurie MAURIN Anne-Gaëlle MONTAGNON Estelle
SAURON Jérôme

Absent(s) excusé(s): DE JOCAS Marie-Astrid donne pouvoir à GENTES Laurent

Absents :

Secrétaire de séance : MONTAGNON Estelle

DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE

A la suite du renouvellement général du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un correspondant défense pour la commune de Moudeyres.

Le correspondant défense est chargé, sous l'autorité du maire :

- d'informer le conseil municipal et les administrés sur les questions de défense (politique de défense, organisation des forces armées, réserves, volontariat, recrutement) ;
- de contribuer à la sensibilisation des citoyens au parcours de citoyenneté et à la Journée défense et citoyenneté ;
- de participer aux actions de mémoire et de valorisation du patrimoine liés aux anciens combattants et aux conflits ;
- d'assurer l'interface avec le délégué militaire départemental (DMD) et, le cas échéant, avec le référent « correspondant défense » de l'Union-IHEDN ;
- de relayer les informations et documents transmis par le ministère des Armées et la préfecture concernant la défense et le lien Armée-Nation.

AR Prefecture

043-214301442-20260526-2026_025-DE
Reçu le 01/06/2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18 relatif à l'administration de la commune par le maire ;

Vu l'instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la Défense et du secrétaire d'État chargé de la Défense et des Anciens combattants invitant les communes à désigner un correspondant défense ;

Considérant la nécessité de développer le lien Armée-Nation et de sensibiliser les administrés aux questions de défense

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Désigne** comme Correspondant Défense pour la commune de Moudeyres, Mr Grail Gaétan, conseiller municipal.

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent GENTES



AR Prefecture

043-214301442-20260526-2026_025-DE
Reçu le 01/06/2026